

## MOT DU MAIRE



Le mois d'octobre a débuté agréablement, beau et chaud, nous avons pu profiter de ces doux moments pour se promener et apprécier le festival des couleurs.

L'automne marque la fin de la saison des cultures et le début des récoltes, de l'ensilage et des légumes racines. À cet effet, lors du marché des saveurs et des couleurs, deux citrouilles ont été tirées au hasard selon la participation à une collecte de fonds pour financer le dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le 5 décembre prochain. Je vous invite donc si le cœur vous en

dit à donner généreusement pour les enfants de Brébeuf en communiquant avec le bureau municipal.

L'automne 2021 correspond à la fin du mandat de quatre années du Conseil municipal actuel, d'ailleurs, le 1er octobre dernier un nouveau conseil a été élu par acclamation, soit :

Monsieur Marc L'Heureux au poste de maire ;

Monsieur Martin Tassé conseiller au siège #1 ;

Monsieur André Ste-Marie conseiller au siège # 2 ;

Madame Marie-Josée Lebel conseillère au siège # 3 nouvellement élue ;

Monsieur Pierre Gauthier conseiller au siège # 4 ;

Monsieur Pierre Trudel conseiller au siège # 5 nouvellement élu ;

Monsieur Peter L. Venezia conseiller au siège # 6.

J'aimerais donc souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres du conseil et par la

même occasion j'aimerais, au nom de conseil, féliciter Monsieur Clément Légaré et Monsieur Alain St-Louis pour leur parcours au service des citoyens de la municipalité de Brébeuf. Respectivement 16 et 26 années de service, ce n'est pas rien, cela démontre un profond engagement envers notre communauté. Je me joins à vous pour leur souhaiter du plaisir dans leur futurs projets.

Depuis le mois d'août, les assemblées municipales se font en présence des citoyens, avec une restriction sur le nombre de participants. Nous avons eu la chance de répondre à plusieurs questions concernant le traitement des insectes piqueurs, la plage, la location court terme et les chiens. Ces échanges avec la population sont très importants pour nous et permettent de moduler notre réglementation afin de bien servir les citoyens. Au moindre questionnement, j'invite la population à commu-

niquer avec l'administration municipale, une bonne façon de rejoindre le conseil rapidement.

Au-delà de la réglementation, il faut vivre ensemble et être respectueux de ses voisins. Le bon sens nous dicte d'adopter un réflexe de courtoisie envers l'autre lorsque l'on croise un piéton, un cycliste ou un automobiliste, profitons de ces moments pour se saluer réciproquement.

Les directives pour les chiens en laisse, le triage des déchets vers le bon contenant, le bruit ou la vitesse nous obligent de respecter nos concitoyens comme nous le ferions pour les membres de notre famille. Autant de sujets qui nous concernent collectivement et qui contribuent une belle vie à Brébeuf.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite un bel automne.

*Marc L'Heureux*

## NOUS JOINDRE

### Heures d'ouverture :

**Lundi:** 8h30-12h00 et 13h30-16h30

**Mardi:** 8h30-12h00 et 13h30-16h30

**Mercredi:** Fermé

**Judi:** 8h30-12h00 et 13h30-16h30

**Vendredi:** 8h30-12h00 Téléphone seulement



819-425-9833



[www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca)

Réception et taxation : 5300 [secretariat@brebeuf.ca](mailto:secretariat@brebeuf.ca)

Maire : 5304 [maire@brebeuf.ca](mailto:maire@brebeuf.ca)

Directeur Général et Urbanisme : 5303 [urbanisme@brebeuf.ca](mailto:urbanisme@brebeuf.ca)

Greffe et Directrice adjointe : 5301 [directiongenerale@brebeuf.ca](mailto:directiongenerale@brebeuf.ca)

Travaux publics : 5302 [voirie@brebeuf.ca](mailto:voirie@brebeuf.ca)

Bibliothèque, loisirs et culture : 5305 [biblio@brebeuf.ca](mailto:biblio@brebeuf.ca)

Suivez-nous!



## TABLE DES MATIÈRES

INFO COVID-19 P2

INFO. ET RAPPELS P2-P3-P4

ACTIVITÉS DES FÊTES P5

RÉCUP. POLYSTYRÈNE &  
MASQUES P6

CULTURE ET LOISIRS P7-P8

ÉCHOS DU CONSEIL P9

# Info covid-19



**B**ien que les mesures s'assouplissent et que la situation semble s'améliorer, nous ne sommes pas à l'abri de variantes. C'est pourquoi il est important de suivre les recommandations de la santé publique et de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

- ◇ Tous les services d'urgence maintiennent leurs opérations habituelles ainsi que les services essentiels, dont l'administration municipale et les travaux publics entre autres.
- ◇ Les assemblées du conseil se déroulent maintenant avec public restreint à la salle communautaire.
- ◇ Concernant le partage des infrastructures municipales en loisir avec la Ville de Mont-Tremblant, veuillez consulter leur site web pour connaître les mesures mises en place.

- ◇ Lors d'une intervention d'urgence, la population doit collaborer pleinement en divulguant les informations sur ses déplacements à l'étranger et son état de santé.

Les décisions suivantes sont prises en considérant les recommandations de la santé publique.

Informez-vous en visitant la page [Facebook](#) de la municipalité ou via notre site Internet [www.brebeuf.ca](http://www.brebeuf.ca) ou le site de la MRC des Laurentides [www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca)

La Municipalité remercie sa population pour sa collaboration et sa compréhension.

## Restez informé

Pour en savoir plus sur le coronavirus (COVID-19) et les mesures de prévention à prendre, visitez [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus ou si vous avez des doutes concernant votre état de santé veuillez contacter sans frais le **1 877 644-4545** avant de vous rendre dans un établissement de santé.

## Prévenir en zone à risque inondable et lors de la fermeture du chalet pour l'hiver



Si votre propriété est située dans une zone à risque d'inondation, vérifiez si les objets du sous-sol peuvent être montés à l'étage supérieur. Dès l'automne, vous devriez enlever tous les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain afin d'éviter qu'ils soient projetés ou

emportés par le courant. Fixez tout objet encombrant situé à l'extérieur pouvant être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui. Cela évite les dommages lors de la crue des eaux du printemps. Ces précautions sont d'autant plus importantes si vous fermez votre chalet pour l'hiver.

## Feux en plein air

**En tout temps, vous devez obtenir un permis (gratuit)** au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre sans dépasser 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par la SOPFEU, tous les feux sont interdits, incluant les feux de camp. Soyez à l'écoute de ces informations. En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

Pour surveiller l'état de notre région, visitez le site Internet de la SOPFEU :

<https://sopfeu.qc.ca/>

**DANGER D'INCENDIE AUJOURD'HUI**

**BAS MODÉRÉ ÉLEVÉ TRÈS ÉLEVÉ EXTRÊME**

**SOPFEU**  
Société de protection des forêts contre le feu

## INFORMATION ET RAPPELS

### Transport collectif

Vous pouvez avoir recours au taxibus, au coût minime de 5\$ par transport (gratuit pour les moins de 11 ans), afin de rejoindre l'Inter des Laurentides, autobus qui parcourt de Rivière-Rouge à Saint-Jérôme. Le service est offert en semaine et sur réservation seulement au 1-877-604-3377 ou 819-774-0485. Pour plus d'informations sur les horaires ou municipalités et villes desservies, consultez le <https://www.transportlaurentides.ca/> ou Facebook

\*Veuillez prendre note qu'à partir du 1er avril, toutes les réservations de taxibus pour les premiers transports du lendemain matin devront avoir été effectuées AVANT 16h la veille (au lieu de 18h).

De 16h à 19h, la centrale d'appels demeure ouverte pour répondre à vos questions, mais plus aucune réservation ne sera prise à partir de 16h.



### Comptoir alimentaire

Nous aimerions informer les citoyens que le comptoir alimentaire de la Samaritaine dessert plusieurs municipalités environnantes, dont Brébeuf.

Pour inscription, laissez un message au 819-429-5938 ou faire parvenir un courriel au [lasamaritaine@bellnet.ca](mailto:lasamaritaine@bellnet.ca)



### Clôtures à neige et abris d'auto

#### temporaires

Un rappel : les abris d'auto temporaires (Tempo) et les clôtures à neige sont autorisés seulement du 1er octobre au 1er mai. La Municipalité ne tolère aucun écart avec ces dates.



### MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### Gros rebuts

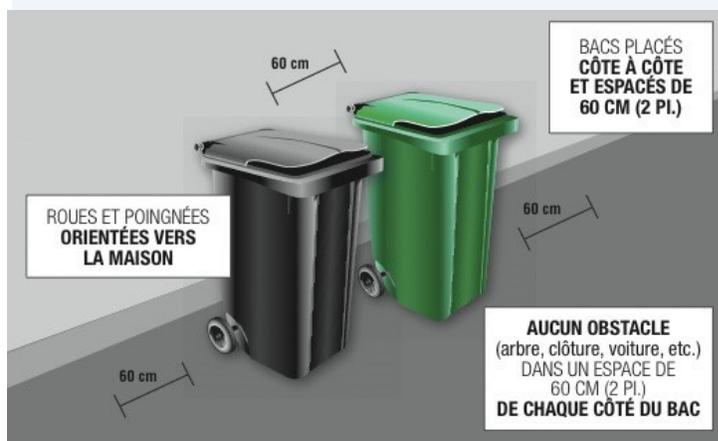
Vous devez aller porter vos gros rebuts à l'Éco-centre, situé au 60, chemin Brébeuf, Mont-Tremblant. Une preuve de résidence ou de place d'affaires est nécessaire.



#### Collecte

La collecte des matières résiduelles débute tôt le matin; les bacs doivent être placés au chemin la veille de la collecte.

Suite à la collecte, les bacs doivent être placés dans les cours latérales ou arrières ou dans la cour avant, à condition alors qu'ils ne soient pas visibles du chemin.



### Redevance par rapport au recyclage

Comment ça fonctionne : plus on recycle, plus on est performant. Le calcul se fait par rapport aux tonnages de recyclage vis-à-vis le tonnage global de matière résiduelle.

### Capsule environnementale

Si vous voulez plus d'informations concernant les matières résiduelles, vous pouvez visiter le site de la RIDR au:

<http://www.ridr.qc.ca/site/capsules-environnementales-2/>

ou le site de la MRC au:

<https://www.traindeviedurable.com/>



### Nouveau mode de paiement accepté

Le Transfert Interac comme mode de paiement est maintenant possible, vous devez toutefois contacter la réception avant d'effectuer un paiement.

819-425-9833, poste 5300  
[secretariat@brebeuf.ca](mailto:secretariat@brebeuf.ca)



Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

### Comment vous en débarrasser

⇒ N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres

chaudes.

⇒ Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.

⇒ Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.

⇒ Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans le bac de matières organiques.

⇒ Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant,



vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.

Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

## Rappel aux propriétaires de chien



**Licence:** Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, le 1er janvier de chaque année, obtenir une licence pour ce chien auprès du secrétariat. La somme à payer pour l'obtention de cette licence est de 20,00\$ par chien. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

**Excréments:** La Municipalité vous rappelle qu'il est de votre responsabilité en tant que propriétaire de chien(s), de ramasser leurs excréments, et ce, même si votre chien fait ses besoins sur le terrain des voisins. Vous devez aussi en disposer dans un endroit approprié (la rue n'étant pas l'un de ces endroits).

**Garde des chiens:** Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

### Les chiens et les parcs publics

Les chiens sont **strictement interdits** :

À la **plage municipale** (autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage)

**Au Parc-En-Ciel**, aux endroits suivants : l'aire de jeu pour enfants, le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien **doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser ses excréments.

**Le parc canin:** La Municipalité a aménagé un espace public comme parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc -En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponibles), empruntez le sentier identifié « **Descente de canots et Parc Canin** » (2 minutes de marche) qui mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

### Hurllements d'animaux ou aboiements :

Tout hurlement d'animaux ou aboiement susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé.

Le propriétaire d'un chien doit s'assurer de ne pas le laisser hurler ou aboyer de façon à troubler la paix du voisinage, faute de quoi la Municipalité pourrait appliquer les dispositions pénales indiquées dans son règlement.

**Promenade en laisse:** Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse de maximum 1.85m de longueur, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances; dans ce dernier cas, il doit être tenu en laisse ou d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain. Les chiens de 20 kilos et plus doivent être munis d'un harnais ou un licou.





## DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2021



Des mamans de Brébeuf sont heureuses de lancer les inscriptions pour leur premier dépouillement d'arbre de Noël. Le Père Noël fera sa distribution de cadeaux pour les enfants de 10 ans et moins résidents de Brébeuf à la salle municipale dimanche le 5 décembre 2021. Activité gratuite.

Les inscriptions se font à l'aide de ce formulaire uniquement. Vous pouvez le remettre au bureau municipal, à la bibliothèque ou bien dans la boîte noire de dépôt situé à l'entrée extérieure du bureau municipal avant le 1<sup>er</sup> novembre, sans faute. Aucun retard accepté.

<i>À compléter et à remettre avant le 1<sup>er</sup> novembre</i>		
<b>Formulaire d'inscription Dépouillement d'arbre de Noël 5 décembre 2021</b>		
<b>Nom de l'enfant</b>	<b>Fille ou garçon</b>	<b>Âge</b>
<b>Adresse :</b>		
<b>Numéro de téléphone :</b>		
<b>Courriel :</b>		
<b>Nom du parent responsable en lettre moulée :</b>		
<input type="checkbox"/> Je donne mon autorisation pour publier des photos de mon enfant dans le journal, le muni-info, sur facebook et à la municipalité.		
<input type="checkbox"/> Je refuse de donner mon autorisation pour publier des photos de mon enfant dans le journal, le muni-info, sur facebook et à la municipalité.		
<b>Signature du parent :</b>		

*Une lettre vous sera envoyée pour vous indiquer à quelle heure vous pourrez venir rencontrer le Père Noël.*

**2021**

**11 décembre**  
**10h00 - 17h00**

**12 décembre**  
**10h00 - 16h00**

**MARCHÉ  
DES FÊTES  
BRÉGEOIS**

**Produits cuisinés**

**Produits écolos**

**Chandelles**

**Créations des fêtes**

**Tricots**

**Produits de soins**

**et encore plus d'idées cadeaux**

# ENVIRONNEMENT

## Importance du tri et de la propreté

Afin que la récupération du polystyrène soit optimisée, rappelons qu'il est primordial de séparer le polystyrène selon les quatre catégories :

- Contenants alimentaires en styromousse

- Contenants alimentaires rigides (plastique #6)
- Emballages de protection
- Panneaux d'isolation.

De plus, il est très important de bien nettoyer le polystyrène avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, enlever les clous, etc.

Grâce aux efforts et à la collaboration des citoyens, la récupération du polystyrène permettra de détourner une importante quantité de plastique de l'enfouissement et augmentera la performance environnementale des villes et municipalités de la MRC des Laurentides.

## Type de polystyrène que l'on peut récupérer



- Barquettes de champignons et petits fruits
- Assiettes et ustensiles
- Pots de yogourt
- Verres et dôme transparents
- Petits contenants de lait et crème pour café.



- Verres à café
- Assiettes
- Barquettes alimentaires pour viande
- Boîte à œufs

En tout temps, les contenants alimentaires peuvent être disposés dans les bacs **BLEUS** situés à l'arrière du bureau municipal.



- Panneaux isolants roses, bleus et verts



- Tel que les emballages de protection des:
- Appareils électroniques
- Appareils ménagers
- Protection hivernale
- Caissettes pour végétaux
- Couvercle de spa (enlever le recouvrement de vinyle)

Sur rendez-vous avec un membre du personnel du bureau municipal vous pouvez disposer de l'isolation et des emballages de protection.

## Recyclage de masques jetables

La Municipalité de Brébeuf étant soucieuse de son impact environnemental et en faveur de pratiques écologiques, a décidé d'acquérir une boîte «zéro déchet» pour le recyclage de masques jetables.

La boîte est disponible au bureau municipal. Vous pouvez venir déposer de vos masques durant les heures d'ouverture.

Pour disposition de masques jetables SEULEMENT

- ⇒ bleu de chirurgie
- ⇒ masque de poussière KN95
- ⇒ masque N95

Nous vous encourageons à prendre soin de votre environnement, chaque geste compte!



## BIBLIOTHÈQUE

### Heures d'ouverture

Lundi : 13h30 à 16h30

Jeudi : 13h30 à 19h00

Samedi : 10h00 à 14h00



Suivez-nous !

### Abonnement

Gratuit pour tous les résidents avec preuve de résidence et d'identité.

- ⇒ Prêt de 6 livres pour 3 semaines
- ⇒ Accès aux ressources numériques
- ⇒ 1 Liseuse / famille (service disponible sous peu)

### Mesures en vigueur

- ◇ Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus
- ◇ Distanciation de 1m entre bulle familiale
- ◇ Lavage des mains obligatoire
- ◇ Possibilité de faire préparer votre commande

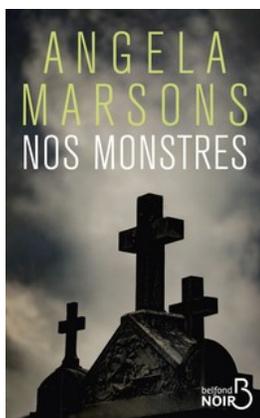
### Envoi d'avis de retard par courriel

Recevez un rappel de la date prévue de retour de vos documents et vos avis de retard par courriel. Il suffit d'ajouter votre adresse courriel au dossier d'usager. Venez nous voir au comptoir de prêt, ou lâchez-nous un coup de fil.



## COUPS

DE  
CŒUR



## Rallye pour les 103 ans du pont

En collaboration avec le Comité des loisirs de Brébeuf, nous organisons un Rallye voiture le 13 novembre 2021 pour souligner les 103 ans du Pont

Prud'homme. En cas de mauvais temps, il sera remis au lendemain, 14 novembre. Ce rallye ludique se déroulera par équipe de 3 à 5 personnes (bulle familiale ou amicale).

Le trajet propose un parcours de moins de 30 km en environ 2h30. Questions d'observation, de connaissance générale, jeux d'habileté et fous rire garantis!

Tout ça en respectant les règles sanitaires en vigueur et le Code de la route, bien entendu. Des

cadeaux récompenseront les trois meilleures équipes et un prix de présence sera tiré.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous par courriel au [sospont-prudhomme@gmail.com](mailto:sospont-prudhomme@gmail.com). Nous vous ferons parvenir une fiche d'inscription par équipe, également disponible sur le site de la Municipalité. Coût: \$20. Date limite d'inscription: 9 novembre. Nombre de places limitées.

Pour tout renseignement complémentaire, joindre Isabelle (438-886-7705) ou Réjeanne (819-425-2985).



COMITÉ POUR LA SAUVERGARDE DU PONT

## Marché saveurs et couleurs

Merci à tous les visiteurs et collaborateurs du marché. Grâce à vous, l'évènement fut un franc succès. Ce sont plus de 300 visiteurs qui ont été accueillis lors de la fin de semaine de l'Action de grâce

par les artisans et producteurs locaux. Les mamans bénévoles qui organisent le dépouillement de l'arbre de Noël tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué avec des dons pour aider l'activité. Félicitations à Claude Auger et Pierre Gauthier, gagnant chacun une citrouille géante, gracieuseté de la famille Jean-Claude Perreault. Les citrouilles restantes seront transformées en confiture et vous pourrez vous en procurer à la bibliothèque toujours au profit du dépouillement. Au plaisir de vous voir pour le marché des fêtes Brégeois qui aura lieu le 11-12 décembre prochain.



Robert Desjardins (à fer de bois) artisan de Brébeuf



## COMITÉ DES LOISIRS

L'épluchette ayant eu lieu du 6 au 8 août dernier, fut un grand succès. Le beau temps était au rendez-vous et vous avez été nombreux à participer à l'évènement. Un beau retour en force et un moment rassembleur attendu pour notre communauté.

Le comité tient à remercier les bénévoles pour leur aide précieuse et les commanditaires pour leurs contribu-

tions au tournoi de balle molle. Grâce à vous, l'évènement est possible.

Le comité travail présentement à la programmation du 50e Carnaval de Brébeuf. Restez à l'affût pour découvrir les activités qui seront organisées. Nous ajustons l'évènement pour respecter les mesures sanitaires.

À bientôt et gardez le moral.



Marc L'Heureux, Stéphane Dupras et Alexandre Perreault



### BALLE MOLLE

Les gagnants:

A: Les Pirates

B : North Stars

C : Construction

Eric Hayes

Une jeune citoyenne de Brébeuf a participé au défi tête rasé de Leucan le 11 septembre dernier. Depuis plusieurs années, elle laissait ses cheveux pousser avec l'idée d'encourager cette cause. À l'occasion de l'épluchette, Myriam Patoine (mère) a amassé les pourboires du resto/bar pour la cause. Elle tenait à remercier tous les personnes qui les ont encouragé. Mia avait un objectif initial de 500\$. Grâce à la générosité de la communauté, elle a pu dépasser ce montant pour un total de 5 862,75 \$  
Bravo Mia pour ton implication et ton courage!



**La Coop**  
Fermes du Nord

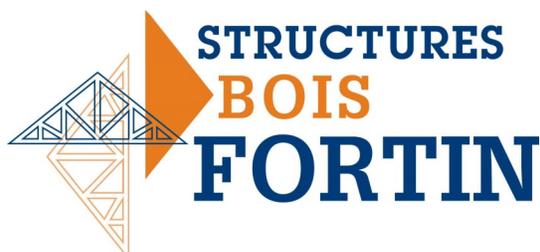


MICHEL ST-JEAN  
Directeur gérant

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE  
DES FERMES DU NORD**  
Grains • Moulées • Semences  
Engrais chimiques • Gaz  
Huile à chauffage • Quincaillerie

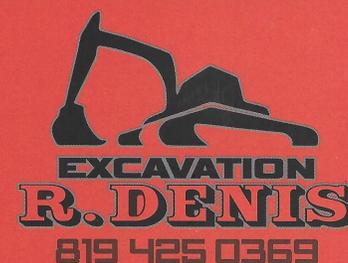
765, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8

Tél. : 819 425-3131 • 819 425-5777  
Fax : 819 425-8949  
michelstjean@cgocable.ca



Simon Provost

819-681-0684  
819-421-4149



RBC: 5615-3756-01



T. 819 429-7522 • F. 819 425-3844

alexandre\_t\_p@hotmail.com

R.B.Q 5648-3035-01

**BADMINTON** (16 ans et plus)  
Jeu en rotation. Le mardi, de 19h à 22h à compter du 26 octobre jusqu'au 14 décembre au gymnase de l'école Le Carrefour. Session de 8 semaines. Inscription obligatoire de 15\$ par personne pour la session, payable à « Municipalité

d'Amherst » par la poste (chèque), en ligne ou par téléphone (carte de crédit) ou en personne (comptant, chèque, carte de crédit ou Interac) à l'hôtel de ville d'Amherst. Priorité aux résidents d'Amherst, de Brébeuf et de Lac-des-Plages. Non-résidents si place disponible à compter du 25 octobre. Volants fournis.



Détails: [www.brebeuf.ca/activites](http://www.brebeuf.ca/activites)

## ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois :

En temps de Covid-19, la municipalité continue d'appliquer les mesures recommandées, par exemple : ouverture réduite des bureaux municipaux au public, suspension de certaines activités et événements à la salle communautaire et au pavillon Ronald Provost, mise en place de télétravail, ...;

Le conseil municipal a modifié son règlement relatif au stationnement afin d'ajouter certains endroits interdits;

La municipalité a engagé une coordonnatrice et quatre animateurs(trices), afin d'offrir un camp de jour estival;

Le règlement concernant le brûlage a été modifié afin de s'harmoniser aux nouvelles procédures internes et avec la SOPFEU;

Un règlement concernant les limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité a été adopté;

Une modification au règlement « Politique de gestion contractuelle » a été apportée afin de respecter l'obligation de favoriser les biens et les services québécois;

La municipalité a procédé à l'engagement d'un inspecteur en bâtiment adjoint ainsi que de journaliers de voirie pour la saison estivale;

La municipalité a renouvelé les règlements d'emprunts 199-02, 205-04 et

224-10 avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant, suite à un appel d'offres public;

Le rapport financier 2020 et le rapport de l'auditeur ont été déposés;

Le conseil municipal a nommé l'auditeur pour l'exercice financier 2021;

La municipalité a octroyé des dons aux organismes suivants : Fondation Tremblant et Fondation médicale des Laurentides;

Certaines modifications ont été apportées au règlement de la bibliothèque municipale de Brébeuf;

Le maire a présenté son rapport sur les faits saillants de 2020;

La municipalité de Brébeuf a signé un protocole d'entente pour le partage d'une ressource avec la municipalité de Montcalm;

La municipalité a mis fin à son entente concernant le service d'alerte à la population, desservi par SOMUM Solutions et a octroyé un nouveau contrat à CI-TAM;

Le rapport 2020 de la gestion de l'eau potable a été déposé;

La municipalité de Brébeuf a déposé une demande subvention pour remettre aux normes le terrain de tennis;

Un mandat a été donné à un notaire afin de procéder à des échanges de terrains prévus sur le chemin Premier-Plateau;

Une entente intermunicipale pour le service d'incendie avec la Ville de Mont-Tremblant est ratifiée;

Le dépôt des États financiers comparatifs a été effectué;

Une demande à la Ville de Mont-Tremblant a été faite afin d'envisager de partager les services de cadets policiers pour 2022;

Le conseil municipal a octroyé divers contrats dont :

- L'entretien des chemins d'hiver pour les 4 prochaines saisons hivernales,
- Des travaux de réfections sur la rue Romaric et 2e avenue,
- Le déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour la prochaine saison hivernale;

Une demande a été envoyée au Ministère des transports du Québec afin de déplacer certaines limites de vitesse et d'ajouter de l'affichage sur le territoire;

Le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2022 préparées pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO);

Des avis de motion ont été donnés afin d'informer la population que des modifications seront apportées à divers règlements concernant la location à court séjour ainsi que la collecte et transport des matières résiduelles.

